

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 14 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le quatorze novembre à 20H00 le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par la Maire, s'est réuni, en mairie, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Madame PIAULET Christine, Maire.

Réf : SBD/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 27Présents : 17
Pouvoir : 5
Absents : 5

Date de la convocation : 8/11/2019

PRÉSENTS : PIAULET Christine, GAUTHIER Dominique, FRAUDEAU Jean-François, DEBIAIS Viviane, BEAUVAIS Magali, BERGONNIER Pascal, BIANCO Lydie, CHAINE Jean-Paul, CLAVÉ Louis, ERRAÏSS Malika, JARASSIER Corinne, LAROCHE Fabienne, LECOQ Christian, MILLIASSEAU Maurice, PHELIPPEAU Gilles, RENAUD Didier, ROYER Freddy.**REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR** :Bruno MASSONNEAU représenté par V DEBIAIS
Thierry BEUROIS représenté par JFF FRAUDEAU
Maud BRUNIER représentée par C PIAULET
Jacqueline LAGARNAUDIE représentée par C LECOQ

Bruno SULLI représenté par D GAUTHIER

ABSENTS : BOURMAUD Melinda, BRUÈRE Charlotte, CHABOT Marie-Line, INGRASSIA Christine, LEVRAULT Charly.**Secrétaire de séance** : Fabienne LAROCHE**DELIBÉRATION N° 172****RAPPORTEUR** : Jean-François FRAUDEAU**OBJET : CLASSE DECOUVERTE DE L'ECOLE JOLIOT CURIE – SUBVENTION A LA COOPERATIVE SCOLAIRE**

Le conseil municipal est informé que l'école élémentaire Joliot Curie bénéficie en 2020 du crédit scolaire "semaine pédagogique" et **organise un séjour à Saint Georges de Didonne du 14 au 17 avril 2020** pour les deux classes de CE1. 45 élèves participeront à ce séjour.

Le montant octroyé sur les crédits scolaires de l'école est de **75 € par élève pour un même niveau** soit un montant estimatif de 3 375 € (75€ X 45). Le montant définitif sera déterminé après remise de la liste des élèves de CE1 ayant participé au voyage.

Mme CONSTANTIN, directrice de l'école Joliot Curie, sollicite le versement de ce crédit sous forme d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire permettant ainsi une meilleure gestion et organisation de la classe découverte.

Il est proposé au conseil municipal de **verser 80% de la subvention soit 2 700 €** sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie. Le solde (20%) sera versé, après le voyage, sur présentation d'un état des élèves de CE1 ayant participé au séjour. Si le séjour était annulé, la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie s'engage à rembourser la subvention perçue.

Le montant restant au budget après ce versement s'élève à 43 159,50 € ;

VU l'organisation d'une classe découverte à Saint Georges de Didonne du 14 au 17 avril 2020 par l'école Joliot Curie ;

VU l'octroi du crédit scolaire "semaine pédagogique" à l'école Joliot Curie en 2020 ;

VU l'accord du Bureau Municipal du 8 octobre 2019,

VU la demande du directrice de l'Ecole Joliot Curie de verser le montant du crédit sur le compte de la coopérative scolaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- approuve le versement d'une subvention sur le compte de la coopérative scolaire de l'école Joliot Curie pour le voyage organisé à Saint Georges de Didonne du 14 au 17 avril 2020 ;
- décide que la subvention sera versée à hauteur 80% soit 2 700 € ; le solde sera versé après remise de la liste des élèves de CE1 ayant participé au voyage ;
- charge Mme la Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE

UNANIMITÉ

Publication en mairie le :
Christine Piaulet, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le

